



PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ÉTUDE 2011

Le Conseil sectoriel de l'électricité (CSÉ) a le plaisir de vous inviter à participer au programme d'information sur le marché du travail (IMT) 2011 et à devenir ainsi partenaire de cette initiative unique visant à établir les renseignements les plus actuels en matière de planification de main-d'oeuvre se rapportant à notre industrie.

En 2008, le Conseil produisait le rapport de planification de main-d'oeuvre intitulé [Énergiser l'avenir](#), sur l'offre et la demande à ce chapitre dans l'industrie de l'électricité et des énergies renouvelables. L'étude 2008 a bénéficié d'un appui vigoureux et d'une large acceptation de la part des intervenants de notre industrie, qu'ils l'ont considérée comme la plus précise et la plus complète en ce qui concerne l'information sur le marché du travail destinée à notre secteur d'activités. Par ailleurs, le CSÉ a mis au point un [site Web d'IMT](#) spécialisé, qui se veut un répertoire central de tous les résultats de recherche.

Le CSÉ prévoit de produire un rapport mis à jour pour répondre au désir de l'industrie de disposer plus rapidement de données de planification de la main-d'oeuvre plus réactives, qui pourront être utilisées pour des présentations réglementaires et pour la planification des activités des organisations. Il est essentiel que nos intervenants (industrie, éducateurs, organismes de réglementation et décideurs) aient une compréhension approfondie et opportune des défis liés aux ressources humaines susceptibles de toucher le secteur afin qu'ils puissent mettre en oeuvre les mesures appropriées pour atténuer les effets de la mutation rapide du marché du travail.

Avantages du Programme d'IMT 2011 pour les participants

Avantage général

- Accès préférentiel à l'information la plus actuelle sur le marché du travail dans l'industrie afin d'aider les intervenants à combler leurs besoins de planification de main-d'oeuvre.

Autres avantages :

- Exemplaires gratuits des rapports finals (condensé et intégral) sera disponible dans l'automne 2011. (La parution officielle aura lieu début 2012 et sera disponible par achat)
- Rapport individuel (en format Excel) indiquant où se situe votre organisation en rapport avec les données combinées des autres entreprises participantes
- Logo de votre entreprise affiché bien en évidence sur le site Web d'information sur le marché du travail du Conseil sectoriel de l'électricité avec un lien dynamique vers le site Web de votre organisation.
- Reconnaissance de la participation de votre organisation dans le bulletin trimestriel du Conseil
- Mention de reconnaissance spéciale dans le rapport final
- Reconnaissance de la participation de votre organisation dans le matériel de promotion du programme d'information sur le marché du travail à la conférence Avenir brillant au Canada 2011 du Conseil

La méthodologie utilisée sera la même que pour l'étude 2008 : on demandera aux employeurs de l'industrie de répondre à une enquête sur le nombre d'employés par profession au sein de leur organisation ainsi que sur les domaines prévus de croissance de l'emploi. En recourant à la même méthodologie, nous pourrons nous appuyer sur les données recueillies pour le rapport 2008 et nous assurer de colliger des données longitudinales à long terme pour l'industrie. Nous créerons également un comité consultatif constitué d'intervenants de l'industrie et ferons en sorte que le rapport réponde aux besoins de celle-ci et y soit le mieux adapté possible.

Cet investissement aidera votre organisation à avoir une meilleure compréhension de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre actuelle et future, ce qui vous permettra de prendre des décisions plus éclairées au chapitre des ressources humaines. Vous contribuerez par ailleurs de manière importante à une initiative d'envergure qui favorisera la stabilité à long terme de l'offre d'électricité et d'énergie renouvelable au Canada.

Nous espérons que vous constaterez les bénéfices de cette initiative et que vous choisirez de soutenir l'étude 2011. Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et nous le transmettre par courriel à l'adresse info@avenirbrillant.ca.

Pour plus de renseignements sur le programme, veuillez communiquer avec Angela Splinter au (613) 235-5540, poste 235, ou à l'adresse courriel info@avenirbrillant.ca.

PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ÉTUDE 2011 FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Veillez remplir le formulaire d'inscription ci-dessous et le transmettre par courriel à l'adresse info@avenirbrillant.ca ou par télécopieur au (613) 235-6922. Nous vous invitons également prendre connaissance des conditions et avantages mentionnés au bas de cette page.

Nom de l'organisation :	
Personne-ressource :	
Titre :	Service :
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	
Soumis par :	
Date :	

Catégorie d'organisation (veuillez indiquer la catégorie à laquelle appartient votre organisation)	Avant le 31 janvier 2010	Après le 31 janvier 2010
Les organisations qui veulent supporter ce projet doivent s'inscrire avant le 31 décembre, 2010.		
<input type="checkbox"/> Catégorie 1 : (plus de 500 employés)	4 950 \$	5 500 \$
<input type="checkbox"/> Catégorie 2 : (100 à 500 employés)	3 150 \$	3 500 \$
<input type="checkbox"/> Catégorie 3 : (moins de 100 employés)	1 710 \$	1 900 \$
<input type="checkbox"/> Autre (p. ex., ONG/syndicat/gouvernement, etc.)	3 600 \$	4 000 \$

Toutes les taxes applicables s'ajoutent aux prix indiqués ci-dessus.

Conditions et avantages

1. L'inscription est garantie uniquement au moment de la réception du paiement, qui est dû au moment de la signature du formulaire d'inscription.
2. Si le nombre de participants de l'industrie est insuffisant, le Conseil sectoriel de l'électricité se réserve le droit d'annuler l'étude et remboursera intégralement les droits acquittés.
3. L'acceptation de l'inscription ne signifie en aucune manière un appui à l'égard des produits ou services du partenaire.
4. Les partenaires recevront une version électronique du rapport final dans l'automne de 2011 avant sa diffusion publique. (La parution officielle aura lieu au début 2012 et sera disponible par achat.)
5. Les partenaires verront leur logo d'entreprise affiché bien en évidence sur le site Web d'information sur le marché du travail du Conseil sectoriel de l'électricité avec un lien dynamique vers le site Web de leur organisation.
6. La participation des partenaires sera reconnue dans le bulletin trimestriel du Conseil sectoriel de l'électricité.
7. La participation des partenaires sera reconnue spécialement dans le rapport final.
8. La participation des partenaires sera reconnue dans le matériel de promotion du programme d'information sur le marché du travail à la conférence *Avenir brillant au Canada 2011* du Conseil sectoriel de l'électricité.
9. Les partenaires recevront un rapport individuel (en format Excel) indiquant où se situe leur organisation en rapport avec les données combinées des autres entreprises participantes.